



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

La présidente dépose le document qui suit sur le bureau de l'Assemblée :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

À l'intention de la présidente de l'Assemblée législative :

Je soussigné, Cameron FRIESEN, ai l'intention de démissionner de mon siège de représentant de la circonscription électorale de Morden-Winkler à l'Assemblée législative.

Le 3 février 2023

(signé) Cameron FRIESEN

Témoin : Shelley Friesen (contresigné)

Témoin : Tara Braun (contresigné)

À l'intention de la lieutenant-gouverneure en conseil :

Je vous informe que j'ai reçu la démission écrite de Cameron FRIESEN, *député de la circonscription électorale de Morden-Winkler* à l'Assemblée législative du Manitoba, datée du 3 février 2023.

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, je prie maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale de Morden-Winkler.

Fait à Winnipeg le 3 février 2023.

La présidente de l'Assemblée législative du Manitoba,

(signé) Myrna Driedger

(Document parlementaire n° 7)

La présidente dépose le certificat d'élection de Kevin KLEIN, qui représente la circonscription de Kirkfield Park à la suite de son élection récente.

(Document parlementaire n° 8)

M^{me} la *première ministre* STEFANSON et M. le *ministre* GOERTZEN accompagnent à l'Assemblée Ministre Kevin E. KLEIN, qui représente la circonscription électorale de Kirkfield Park. Ils se placent devant la présidente.

M^{me} la *première ministre* STEFANSON dit :

« Madame la présidente, j'ai l'honneur de vous présenter Ministre Kevin E. KLEIN, qui représente la circonscription électorale de Kirkfield Park et qui a prêté serment, a signé le rôle et réclame le droit de siéger. »

La présidente dit :

« Au nom de tous les députés, je désire vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'un franc succès dans votre carrière à l'Assemblée. »

Ministre KLEIN s'avance vers la présidente et lui serre la main. Ensuite, Ministre KLEIN se rend à son siège.

Avant l'examen des affaires courantes, la présidente fait la déclaration suivante :

J'aimerais prendre un moment pour clarifier, à l'intention des députés, certains aspects concernant la décision rendue le 1^{er} décembre 2022.

Dans l'intersession, des députés m'ont posé des questions sur cette décision et il me semble important que l'Assemblée comprenne les conséquences des renseignements qui lui ont été communiqués ce jour-là.

Je rappelle que cette décision traitait d'une question de privilège soulevée par la députée de Point Douglas où elle alléguait que le député de Midland avait frappé son siège avec l'intention de l'empêcher d'intervenir dans l'enceinte le 22 novembre 2022.

Le président adjoint, sur la base de fondements procéduraux valides, a déclaré que la question de privilège n'était pas fondée de prime abord. Il a toutefois précisé que la députée de Point Douglas avait perçu le geste du député de Midland « comme une invasion de son espace personnel et qu'elle [avait] manifestement trouvé le geste choquant et bouleversant ».

Le président adjoint a en outre vivement conseillé aux députés « d'être conscients de la façon dont leur comportement pourrait être perçu et d'agir en conséquence ».

J'aimerais clarifier le sens de cette décision.

Si la question de privilège n'a pas été jugée fondée de prime abord, permettez-moi d'être bien claire et d'affirmer que la décision ne signifie aucunement qu'il est approprié pour les députés à l'Assemblée de frapper le siège d'un autre. Un tel geste, voire toute autre forme d'agression physique, ne saurait être toléré entre des députés, ni dans cette enceinte ni dans les salles de comité.

Il est possible que les députés frappent un siège par inadvertance lorsqu'ils déplacent leur propre siège à leur bureau. J'en suis bien consciente et je crois que les députés font preuve de respect à cet égard. Or ce n'est pas de ce type de geste dont je parle. Je parle plutôt de gestes physiques délibérés à l'encontre d'un autre député, ce qui serait inacceptable. J'espère sincèrement que nous ne reverrons plus une telle situation à l'Assemblée, mais je me permets de clarifier que tout geste semblable serait à l'avenir jugé tout aussi inacceptable et pourrait constituer une infraction au *Règlement*.

De plus, la présente déclaration sera jointe à la décision dans les archives de l'Assemblée de sorte que tout député, leader à l'Assemblée, président ou greffier qui consultera la décision y verra également la clarification. Ainsi, il n'y aura plus d'ambiguïté et le précédent établi voudra qu'aucune forme d'agression physique ne soit acceptable entre les députés et que tout geste semblable constitue une infraction au *Règlement* tant dans l'enceinte que dans les salles de comité.

J'espère avoir clarifié la question et j'implore les députés de respecter cette directive en tout temps à l'Assemblée. J'assure également les députés que je porterai une attention particulière au décorum, même si j'ai confiance qu'un tel comportement ne se répétera pas.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 12) — *Loi corrective de 2023/The Minor Amendments and Corrections Act, 2023.*

(M. le ministre GOERTZEN)

M. SMOOK, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 5 décembre 2022, à 9 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. GUENTER;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. SANDHU;
- M. SMOOK;
- M. WASYLIW.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE à la vice-présidence.

Personne étant intervenue :

M. Eric Herbelin, *président-directeur général, Société d'assurance publique du Manitoba*

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

M. MICKLEFIELD, *vice-président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 12 décembre 2022, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014;

- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Composition du Comité :

- M. BRAR;
- M. MICKLEFIELD;
- M^{me} MARCELINO;
- M. le *ministre* SMITH (Lagimodière);
- M. TEITSMA;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu :

- M. TEITSMA à la présidence;
- M. MICKLEFIELD à la vice-présidence.

Personnes étant intervenues :

- M. Robert Olson, *directeur général, Société du Centre du centenaire du Manitoba;*
- M. Karl Loepp, *président du conseil, Société du Centre du centenaire du Manitoba.*

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008;

- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020;
- le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Sur la motion de M. MICKLEFIELD, le rapport du Comité est déposé.

M. MICKLEFIELD, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 13 décembre 2022, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Composition du Comité :

- M. BUSHIE;
- M. MARTIN;
- M. MICKLEFIELD;
- M. le *ministre* REYES;

- M. le *ministre* SMITH (Lagimodière);
- M. WASYLIW.

Le Comité a élu :

- M. MICKLEFIELD à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :
M. WOWCHUK remplace M. le *ministre* REYES.

Personnes étant intervenues :

- M. Manny Atwal, *président-directeur général, Société manitobaine des alcools et des loteries*;
- M^{me} Bonnie Mitchelson, *présidente du conseil, Société manitobaine des alcools et des loteries*.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. MICKLEFIELD, le rapport du Comité est déposé.

M. MICKLEFIELD, *vice-président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 12 janvier 2023, à midi, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* FRIESEN;
- M. le *ministre* HELWER;
- M. MICKLEFIELD;
- M. SALA;
- M. TEITSMA;
- M. WASYLIW.

Le Comité a élu :

- M. TEITSMA à la présidence;
- M. MICKLEFIELD à la vice-présidence.

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. LAMONT

Personnes étant intervenues :

- M^{me} Jay Grewal, *présidente-directrice générale*, Régie de l'hydro-électricité du Manitoba;
- M. Edward Kennedy, *président du conseil*, Régie de l'hydro-électricité du Manitoba.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. MICKLEFIELD, le rapport du Comité est déposé.

M. SMOOK, *président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le cinquième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 16 janvier 2023, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;
- le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020;
- le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Composition du Comité :

- M. LAGASSÉ;
- M^{me} NAYLOR;
- M. le *ministre* PIWNIUK;
- M. SALA;
- M. SMOOK;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. LAGASSÉ à la vice-présidence.

Député ne siégeant pas au Comité et étant intervenu :

M. LAMONT

Personnes étant intervenues :

- Colleen Kuruluk, *première dirigeante, Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba;*
- D^r Jeannette Montufar, *présidente du conseil, Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba.*

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;
- le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020;
- le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

M. SMOOK, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 19 décembre 2022, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.

Composition du Comité :

- M^{me} COX;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. le *ministre* JOHNSTON (Assiniboia);
- M^{me} MARCELINO;
- M. MOSES;
- M. SMOOK.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M^{me} COX à la vice-présidence.

Personne étant intervenue :

M^{me} Shipra Verma, *directrice générale des élections*, Élections Manitoba

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 et l'a adopté sans modifications.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

N. FONTAINE, *membre du Comité permanent des affaires législatives*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 26 janvier 2023, à 9 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel du protecteur des enfants et des jeunes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021;
- le rapport annuel du protecteur des enfants et des jeunes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Composition du Comité :

- N. FONTAINE;
- M^{me} la *ministre* GUILLEMARD;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M^{me} la *ministre* SQUIRES;
- M. TEITSMA.

Le Comité a élu :

- M. TEITSMA à la présidence;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE à la vice-présidence.

Députée ne siégeant pas au Comité et étant intervenue :

M^{me} LATHLIN

Personnes étant intervenues :

- Sherry Gott, *protectrice des enfants et des jeunes*;
- Karlee Sapoznik Evans, *protectrice adjointe des enfants et des jeunes*.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel du protecteur des enfants et des jeunes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021;
- le rapport annuel du protecteur des enfants et des jeunes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Sur la motion de N. FONTAINE, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} MORLEY-LECOMTE, *ministre de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté*, fait une déclaration au sujet de la journée de sensibilisation à l'automutilation.

M^{me} SMITH (Point Douglas) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. LAGIMODIERE, N. FONTAINE ainsi que MM. MICKLEFIELD, SANDHU et LAGASSÉ font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à consulter des spécialistes et experts en acoustique afin de déterminer le moyen le plus efficace de réduire les nuisances sonores liées à la circulation, à s'engager à prendre des mesures significatives en réponse aux préoccupations des résidents et à faire face à ce problème en construisant un mur antibruit le long des zones résidentielles adjacentes à la route périphérique Sud, du chemin St. Anne's au chemin St. Mary's, ainsi que pour les résidents du quartier River Park South.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et le ministre des Aînés et des Soins de longue durée à augmenter immédiatement les investissements dans les services de soins à domicile de sorte que les travailleurs en soins à domicile soient rémunérés équitablement et que les clients reçoivent le niveau de service dont ils ont besoin.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les municipalités afin de créer un programme incitatif provincial — notamment sous la forme d'un remboursement de taxe — qui encouragerait les particuliers et les chefs d'entreprise à acheter des systèmes de sécurité homologués.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à consulter des spécialistes et experts en acoustique afin de déterminer le moyen le plus efficace de réduire les nuisances sonores liées à la circulation, à s'engager à prendre des mesures significatives en réponse aux préoccupations des résidents et à faire face à ce problème en construisant un mur antibruit le long des zones résidentielles adjacentes à la route périphérique Sud, du chemin St. Anne's au chemin St. Mary's, ainsi que pour les résidents du quartier River Park South.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M^{mes} NAYLOR et LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{mes} NAYLOR et LAMOUREUX, MM. SALA et BUSHIE, T. LINDSEY ainsi que MM. MOSES et REDHEAD interviennent. M. WIEBE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger